

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 décembre 2025

Date de convocation : 12 décembre 2025
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 21

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 26 décembre 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric MOISAN, Patrick MÉNARD, Christelle MEUNIER, Gwenaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Robert LEBLANC, Jacky GILLET, Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC, Natacha CARRO, Servane GESRET, Julie POUPART, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR (arrivé à 20h15), Jean-Charles ORVEILLON, Mickaël CARDIN, Jean-Pierre HERVE, Stéphanie FLEGEAU, Marie-Sergine BEZARD

Etaient absents excusés :

Madame, messieurs Thierry LEBOUCHER, Pierre AUVRET, Gwendoline FELIN

Etaient absents représentés :

Procurations :

Madame Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Monsieur Alexis POIDEVIN

Secrétaire de séance : Natacha CARRO

CM 18.12.2025	Subvention à l'école de La Marette pour le financement de la classe de neige	Délibération n° 2025-145
---------------	--	-----------------------------

Rapporteur : Eric MOISAN

La demande de subvention pour l'organisation de la classe découverte « classe de neige » est arrivée ce jour.

Le séjour se déroulant à compter du 31 janvier 2026, Monsieur le Maire propose d'ajouter cette question à l'ordre du jour.

Le conseil municipal accepte l'ajout de cette délibération.

La demande porte sur une participation de 200 € par élève domicilié sur la commune et de 50 € pour les élèves domiciliés hors de la commune.

50 élèves partent sur ce séjour : 41 de Jugon-les-Lacs et 9 hors communes.
Le coût total du séjour est 35 484 € soit 709 € par élèves.

Le montant de la subvention demandée est donc de 8 650 €.

Initialement, la commune prenait en charge 1/3 du coût du voyage des élèves domiciliés à Jugon-les-Lacs. La simulation d'une telle participation est la suivante :

$236 \text{ €} \times 41 = 9\,676 \text{ €}$

$50 \times 9 = 450 \text{ €}$

Total = 10 126 € soit un surcoût de 1 476 € par rapport à la demande.

**Le conseil communal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
Décide**

- **De verser une subvention de 236 € par élève domicilié à Jugon-les-Lacs et 50 € par élève domicilié à l'extérieur soit une subvention de 10 126 € pour la classe de neige 2026**

Suivent les signatures pour copie conforme,



Le Maire
Eric MOISAN